

Avis de danger

Objet : Accident grave survenu à un travailleur

Équipement en cause : Système de freinage pneumatique

Le 3 mars 2006, un travailleur est sérieusement blessé alors qu'il s'affaire à dégeler le système de freinage pneumatique d'un camion porteur.

Les enquêteurs de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) ont identifié, au terme de leur enquête, les causes suivantes :

- La méthode pour débloquer le réservoir est dangereuse.
- L'entretien préventif du système de freinage est déficient.

Les recommandations de la CSST sont à l'effet que :

Lors de la réparation ou de l'entretien d'un système de freinage pneumatique, les employeurs doivent s'assurer que la méthode utilisée pour procéder au dégel des composantes est sécuritaire et conforme aux recommandations du fabricant, notamment lors du remplacement de la cartouche du dessiccateur d'air et la purge du réservoir. Enfin, cette méthode ne doit pas permettre d'introduire un produit inflammable dans le circuit de freinage et d'utiliser une flamme nue pour effectuer le dégel. Il vous est possible de consulter ce rapport d'enquête à l'adresse suivante : <http://centredoc.csst.qc.ca/pdf/ed003635.pdf>.

Avec l'arrivée de la saison froide, nous vous demandons votre collaboration afin de rappeler à vos membres l'importance d'éviter l'accumulation d'eau dans les systèmes de freinage pneumatique. Pour ce faire, *Le manuel sur les freins pneumatiques* (http://www.asmavermeq.ca/pdf/manuel_freins.pdf) publié par La Société de l'assurance automobile du Québec indique en page 13 : « il faut vidanger les réservoirs une fois par jour en ouvrant les robinets de purge à fond ».